

EXTRAIT DE DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE LA MALHOURE Séance du 03 septembre 2026 à 20 h 30.

L'an deux mil vingt-six, le 03 septembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie MORFOUASSE.

Date de convocation : 27/08/2026

Membres présents : BAUDET Aurore, CAMPO FERNANDEZ Paula, CARDIN Joël, CHARLET Xavier, CORBEL Pascale, KERAMBRUN Tanguy, LEDAIN Catherine, LE TEXIER Jacques, MOLITOR Julien, MONZ Fabienne, MORFOUASSE Valérie, RAKOTOVAOMALALA Loïs, ROUXEL Céline, SOULABAILLE Alban,

Absents excusés : Marion BURLOT

Absents ayant donné pouvoir : /

Le nombre de conseillers en exercice est de : 15

Présents : 14

Votants : 14

Secrétaire de séance : Jacques LE TEXIER

1402649

Objet : 7.5 – Participation communale 2026 complémentaire / RPI La Malhoure-Penguily

Lors de la séance du 02 Juillet 2026, la commune a validé l'octroi d'une participation d'un montant de 38 980.25€ au RPI La Malhoure-Penguily, identique au montant versé en 2025.

Compte tenu des besoins de financement du RPI La Malhoure-Penguily, en fonctionnement et investissement, 41495.00€ étaient demandés pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution d'un complément de 2515.00€, ce qui porte la participation totale à : 41 495 €.

Fait et délibéré à LA MALHOURE,
Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 03 septembre 2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE

